

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 2 octobre 2015 portant nomination des membres du jury du concours d'internat donnant accès au titre de l'année universitaire 2016-2017 au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

NOR : AFSN1530710A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles D.633-1 à D.633-8 relatifs à l'accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques, R. 633-35 à R. 633-39 relatifs à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé pour les ressortissants français ou des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2015 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2016-2017 du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2015 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2016-2017 du concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2015 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2016-2017 du concours d'internat en pharmacie à titre étranger pour les pharmaciens autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse;

Vu l'arrêté du 12 juin 2015 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2016-2017 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques;

Vu l'arrêté du 12 juin 2015 fixant au titre de l'année universitaire 2016-2017 le nombre de postes offerts au concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens français, andorran, suisses ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen;

Vu l'arrêté du 12 juin 2015 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2016-2017 au concours d'internat à titre étranger donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres de jury des concours d'internat donnant accès au titre de l'année universitaire 2016-2017 au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

1° *En qualité de président de jury*

Pr Danel (Vincent).

2° En qualité de membres titulaires

Mme Allorge (Delphine).
Pr Baudin (Bruno).
Pr Beaudeau (Jean-Louis).
Pr Boichot-Lagente (Élisabeth).
Pr Bonnetain (Franck).
Pr Botbol-Borgel (Delphine).
Pr Capron (Roland).
M. Caudron (Éric).
Pr Chatelut (Étienne).
M. Cluzel (Jacques).
Pr Couet (William).
Pr Dallemagne (Patrick).
Pr Fenet (Hélène).
Mme Ferraro-Peyret (Carole).
Mme Gajda (Dorota).
Pr Gressier (Bernard).
M. Jouzeau (Jean-Yves).
Pr Kapel (Nathalie).
Mme Krieger (Sophie).
Pr Lacarelle (Bruno).
M. Lanotte (Philippe).
Pr Le Gal (Cécile).
Pr Morfin-Sherpa (Florence).
Pr Nirascou-Braguer (Diane).
Pr Patrice (Thierry).
Mme Pelous-Goze (Catherine).
M. Perrin (Julien).
Pr Saas (Philippe).
Mme Soulas-Sprauel (Pauline).
Pr Valentin (Alexis).

3° En qualité de membres suppléants

Pr Aboulker-Begue (Dominique).
Mme Aouadi-Balduyck (Malika).
Pr Baderou-Muller (Agnès).
Mme Bardin (Nathalie).
Pr Bensoussan-Lejerowicz (Danièle).
Pr Bienvenu (Jacques).
Mme Bloem (Audrey).
M. Bonneaux (François).
Pr Breilh (Dominique).
Mme Brignole-Baudouin (Françoise).
Pr Brousseau (Thierry).
Pr Callebert (Jacques).

Mme Camlong-Viot (Christine).
Pr Cohen (Richard).
M. Collin (Bertrand).
Mme Cras (Audrey).
Pr Dauphin (François).
Pr De Bandt (Jean-Pascal).
Pr Delarbre (Jean-Louis).
Pr Dine (Thierry).
Pr Doucet-Populaire (Florence).
Pr Eon-Burgot (Gwenola).
M. Evrard (Alexandre).
Pr Fardel (Olivier).
Pr Farinotti (Robert).
Pr Favennec (Loïc).
Mme Gachon (Françoise).
Pr Gambarota (Giulio).
Mme Germi (Raphaële).
Pr Gomez Hernandez (Maria Héléna).
Pr Grimandi (Gael).
Pr Gris (Jean-Christophe).
Pr Guibourdenche (Jean).
Pr Guihenneuc-Jouhaux (Chantal).
Pr Hainque (Bernard).
Mme Heutte (Natacha).
M. Houdayer (Claude).
Mme Jallat-Archimbaud (Christine).
Pr Laplanche (Jean-Louis).
Pr Lartaud (Isabelle).
M. Lefebvre (Philippe).
Pr Lévi (Yves).
Mme Magnol-Lacape (Geneviève).
Pr Marchand (Sandrine).
Pr Meillet (Dominique).
Mme Merle-Tridon (Arlette).
Pr Michel (Alain).
Pr Muller-Staumont (Catherine).
Pr Noel (Thierry).
Mme Parfait (Béatrice).
Pr Peyrat (Jean-François).
Pr Pineau (Alain).
Pr Rault (Sylvain).
Mme Roux (Véronique).
Pr Sabatier-Malaterre (Florence).
Pr Salles (Bernard).
Pr Savage-Houze (Sandrine).

Pr Sie (Pierre).
Pr Taboulet (Florence).
Pr Trouvin (Jean-Hugues).
Pr Ubeaud-Sequier (Geneviève).
M. Zitouni (Djamel).

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 2 octobre 2015.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHÂTENAY-RIVAUDAY-MAREL